



46 rue Jules Lefebvre BP 90429
80 004 Amiens Cedex 1
☎ 03. 22.89.66.40
📠 03.22.95.16.81
@ : eboissier@lfhf.fff.fr

Saison 2024/2025

COMMISSION TECHNIQUE

DETECTION DES JEUNES U15 (JOUEURS NES EN 2010)
« 1 – RASSEMBLEMENT DEPARTEMENTAL »

LIEU : QUEVAUVILLERS

STADE FERNAND GILLET

Adresse : Route de Courcelles – 80710 QUEVAUVILLERS

Surface de jeu : Pelouse naturelle

Mercredi 18 septembre 2024
De 14H à 16H

HORAIRE RDV : **13H45**

<u>ESC LONGUEAU</u>	<u>HURE LORIS GB</u> GAGOU LORENTZ - ATTAQUANT DROIT CAMARA FAGOT LORIS LG DC GALISSON RAPHAEL MIL FARDIN MAILLO MIL BOUREMAS ANAS MOFF NOEL YANIS (EXC G) ATSHABO DIEGO (LD) GUILLEMARRE THEODORE (EXCD/G MIL). BENOIST GABIN (LD/DC) MUCHEMBLED MATHEO (MIL) BALDE ALPHAMADOU (AD AG) GUERNOU LYES (mil def) LENOIR NATHANAEL (AG/ mil off) SOUFOU AHAMADI (att)
<u>SC ABBEVILLE</u>	<u>DURIEUX ARTHUR GB</u> TYMEZYSZYN LOUKA - MIL A UGWU IKEM - ATT/MIL VALENTIN LEO LG LEMAIRE LEO (exc) MAZET ANTOINE (ATT) VIEIRA ANTONIN LD LG COINTE LOUISON ? GOURDIN BAPTISTE ?

<u>MONTDIDIER AC</u>	DECRESSAIN LUCAS MIL DEF SAVOYE LUCAS LD
<u>OCL SUD AMIENOIS</u>	POLEUX ILAN ATT MIL OFF
<u>US ROYE NOYON</u>	BOURDREL ALEXIS – ATT AMACIN MARLONE ATT GRESPINET JULES (mil exc.)
<u>ENCADREMENT</u>	<u>DEBEUGNY BASILE – BETTEFORT GAETAN - DEPARIS TOM – JACK CLEMENT.</u> <u>+ éducateurs de club</u>

Destinataires : Clubs, Club accueil, Sections Sportives, Encadrements, P. Tranquille (Président du District), N. Cauvin (Pt Commission Technique), P. Foure (Pt Commission des Jeunes)

ARTICLE 141 des Règlements Particuliers de la Ligue des Hauts de France :

2 – Il est tenu de répondre aux convocations adressées par l'intermédiaire de son club et d'observer les directives qui lui sont données.

80) S'il est malade ou empêché, il doit, dès qu'il est dans l'impossibilité de se rendre à la convocation qui lui est adressée, avertir personnellement ou par l'intermédiaire de son club, le responsable de la sélection concernée.

S'il le juge utile, ce dernier alerte le médecin fédéral régional et le charge de s'assurer, par tous les moyens, sur l'état de santé du joueur et de lui en rendre compte.

En l'absence de cette procédure ou en cas de maintien de la convocation, le joueur est automatiquement suspendu pour la première rencontre officielle qui suit la date de la convocation et ne peut participer à aucun match avant d'avoir